

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français!

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté!

ABONNEMENTS

Table with columns for 'UN AN', '6 MOIS', '3 MOIS' and rows for 'LYON et Départements limitrophes...' and 'Autres Départements...'.

DIRECTEUR: F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence F. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL.

LA JOURNÉE

A la Chambre: votes d'intérêts-sants projets de loi militaires.

M. Dupuy a déposé une proposition de loi pour régler le service militaire des Algériens en France.

Les Américains se proposent d'envoyer une escadre à Cherbourg.

D'après certaines indiscretions politiques, nous serions à la veille de recevoir un nouvel ultimatum de l'Angleterre qui insistait d'ores et déjà sur la prompte adhésion de la France à ses inacceptables prétentions de déchirer le traité d'Utrecht. Un conflit est inévitable.

Des détachements se réunissent au camp de Sathonay pour aller coopérer à la défense du territoire.

Une nouvelle affaire d'espionnage qu'on dit très grave, est instruite à Nancy.

La Loi et la Liberté

Les hommes d'Etat ont une politique; les politiciens se contentent d'une formule, heureux quand ils la trouvent assez vague pour ne pas froisser l'adversaire et assez sonore pour attirer la foule, comme un appel de fanfare.

Les radicaux, qui s'adressent aux passions plus qu'aux idées, ont, plus que tous autres, besoin d'un cri pour rallier une clientèle. M. Bourgeois a eu l'impitoyable et progressif, terme dangereux, car, s'il avait l'avantage d'aiguiser les appétits, il avait l'inconvénient d'alarmer les intérêts.

Pour n'avoir pas eu de mot d'ordre, le ministère Brisson a vécu sans prestige et a succombé sans éclat.

M. Dupuy, qui semble exercer le pouvoir avec l'insouciance des gens heureux, n'avait pas pris la peine jusqu'à présent de chercher sa formule; il l'a rencontrée l'autre jour, par hasard, au cours d'une improvisation: « Il y a deux choses, a-t-il dit, qui réunissent toutes les âmes élevées et tous les républicains; c'est la loi et la liberté. »

Il y a dans la phrase du président du conseil plus de réminiscence que d'invention: le lettré s'est souvenu des trois mots latins: sub lege libertas, et en a accomodé de suite une variante pour les besoins de la discussion.

Moins importe la traduction que donne l'universitaire, que l'application qu'en veut faire le chef du gouvernement.

Quel est le politicien qui ne parle avec vénération de la loi? Si c'est le député qui la forge, il s'admire lui-même en son œuvre; si c'est l'électeur, qui a seulement nommé le député, il s'admire dans le forgeron. L'un et l'autre admirent, en la loi, non ce qu'elle est en elle-même, mais la preuve qu'elle donne de leur pouvoir, puisque c'est eux qui l'ont faite; et, quand vous vous plaignez d'un abus, d'une injustice, d'un attentat contre le droit, il vous répondent: « C'est la Loi », comme les prussiens en 1870, répondaient: « C'est la guerre. »

Loi et Liberté sont deux termes qu'on peut, à volonté rendre harmoniques ou contradictoires.

La loi peut être appliquée d'après des doctrines très différentes: il y a la doctrine libérale, qui fait de la loi la sauvegarde de la liberté, et la doctrine jacobine qui se sert de la loi pour étrangler la liberté. Aussi, lorsqu'un monsieur met sur son enseigne les deux mots magiques, il peut faire appel aussi bien aux adversaires qu'aux amis de la liberté.

Depuis vingt-cinq ans, on a beaucoup légiféré. M. Dupuy oserait-il affirmer qu'on n'a pas fait un certain nombre de lois contraires à la liberté.

Au fond, l'œuvre législative des partis qui, depuis 1877, exercent le pouvoir ne peut-elle pas se résumer

cordier tous les droits à ceux qui pensent comme nous, et résolus à les refuser à ceux qui pensent autrement?

Nous avons, en France, plus de lois que n'en peut connaître le juriconsulte le plus consommé, ce qui n'empêche pas d'en accroître le nombre chaque jour. Le pauvre citoyen, esclave du principe que nul n'est censé ignorer la loi, ne peut sortir de chez lui sans s'exposer à violer quelque texte, très ignoré, mais toujours en vigueur, et, dans son ignorance forcée, il ne sait jamais jusqu'où s'étend son droit.

Les esprits élevés, auxquels M. Dupuy a cru devoir faire appel ne contesteront pas sa formule s'il lui donne le sens large, loyal qui fait de la loi l'auxiliaire de la liberté: vivons libres sous la protection des lois.

Que le législateur prenne toutes les précautions pour que ma liberté n'empêche pas sur la liberté d'autrui et pour que l'exercice du droit d'autrui n'entrave pas l'exercice du mien.

Si c'est ainsi que M. Dupuy se comprend il n'aura pas parmi les honnêtes gens, d'adversaires le jour où il mettra sa théorie en pratique, mais jusqu'à présent, son parti a compris tout autrement l'application des lois.

La loi, dans le système gouvernemental qui prévaut depuis trop longtemps, n'est pas le moyen de consoler tous les droits et de faire régner l'harmonie entre les intérêts divers; elle a été transformée en instrument de règne et en arme de parti.

Il y a telle opinion qui nous déplaît, ont dit les gouvernants, telle conviction qui rend les consciences indépendantes de notre pouvoir, mettons cette opinion hors la loi, retirons à cette conviction la facilité de sa propagation. Il y a des gens qui exercent vis à vis de leur semblables le devoir social de la fraternité, sans passer par les bureaux de notre assistance publique et qui font le bien sans se soucier de nos intérêts électoraux, mettons à leur charge des impôts dont les autres seront exonérés, et faisons leur payer l'usage qu'ils osent faire d'une liberté qui nous déplaît.

Au texte des lois est venue s'ajouter comme une aggravation, la pratique administrative.

Vous êtes candidat à une fonction. L'administration ne vous répond pas, avec la Déclaration des droits de l'Homme, que tout citoyen est accessible aux emplois, sans exception de croyance, suivant ses aptitudes et ses mérites; elle s'informe de votre foi, bien plus, elle se renseigne sur les idées de votre entourage, et vous ferme impitoyablement la porte si vous ne montrez pas patte rouge.

A un jeune homme on ne demande pas ce qu'il sait, mais où il a appris. S'il sort de la bonne usine, la carrière lui est ouverte. Si ses parents l'ont fait instruire dans une école où l'on parle de Dieu, il n'est même pas admis à faire ses preuves dans un examen. N'a-t-on pas vu des postulants évincés d'un concours sous l'unique prétexte des convictions religieuses de leurs parents?

Si M. Dupuy blâme ces errements, s'il veut vraiment établir en France le régime de la liberté sous la protection des lois, il inaugurerait une politique nouvelle que les esprits élevés pourront approuver; mais il est prudent de l'attendre à l'œuvre pour savoir ce qu'il a voulu dire, et même s'il a voulu dire quelque chose, en poussant son cri: « La loi et la liberté. »

IGNOTUS.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER Samedi 21 janvier. - 21. jour. Saint Fructueux, évêque. Sainte Agnès. 1793. - Exécution de Louis XVI, âgé de 39 ans, 5 mois et 3 jours, après un règne de 18 ans. Au moment de mourir, il dit: « Je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France! » Un instant avant l'exécution, une trompe de jeunes royalistes, conduite par le baron de Batz essaya d'enlever le roi, mais un grand nombre de conjurés qui devaient le suivre ne bougèrent pas, et leur tentative audacieuse avorta. ÉPHÉMÉRIDES LYONNAISES 1532. - Guillaume de Surs, archevêque de Lyon, se fit en présence des chanoines de Saint-

Just et de Saint Irénée. Le serment d'usage « de respecter leurs immunités et privilèges et de ne rien faire contre aucun d'eux ».

PETIT NÉGOCE

Si vous avez des vieux fusils, des obus, des boutons de gilet, des poignards, des épingles, des lambeaux de drapeteux auxquels ne s'attache aucun souvenir, faites-en un ballot et expédiez-le tout à New York. Il s'y fait actuellement un petit négoce des souvenirs de la guerre, hispano-américaine qui laisse loin derrière lui toutes les ventes légendaires de fausses reliques de la vieille Europe. Voulez vous quelques prix? Un bouton d'uniforme espagnol, 5 francs; une cartouche de fusil Mauser, 7 fr. 50; une gamelle, 20 francs; un évier, 15 francs; une cartouche, 25 francs; un poignard d'insurgé cubain, 50 francs; le même, empoisonné (?! 90 francs. Voilà pour les souvenirs ordinaires. Il y en a d'autres. Pour les grosses bourses: la cloche du « Cristobal-Colon », pour laquelle il y a amateur à 5.000 francs; pour les bourses plates: de vieux crochons qui, pour 30 centimes, en vend sous forme de restants de pâte de munition, de biscuit de guerre. Et tout le monde achète.

CONFÉRENCE SUR LA CHIROMANCIE

Les mystères de la chimancie ont été exposés vendredi dernier à la Bodinière, par une jeune étrangère, Mme Lionbow. Grâce à des projections, les assistants ont pu suivre les applications de la conférence. Ils ont appris sur certain point, sur certains lieux, annonçant à Mme Réjane un succès prochain; que M. Claretie avait, dans la fumée de ses doigts, l'indice de goûts artistiques, de dispositions poétiques, auxquels le médium, plus carré que les autres doigts, ajoutait d'heureuses dispositions d'organisation et de réussite dans les entreprises. Les mains de M. Sardou et Anatole France ont été aussi analysées devant les spectateurs, qu'une spirituelle causerie de M. Jean Bernard avait préparés à la compréhension de ces mystères très complexes.

UNE FEMME FAKIR

Les reines allemandes parlent en ce moment d'une petite négresse qui, à Berlin, fait l'étonnement des savants et des profanes. Comme les Aïssaouas qui mangent impunément du verre pilé et qui se mutilent impunément par comestibles, cette jeune négresse mord des barres de fer rouge qu'elle brise en morceaux avec ses dents. Elle les promène sur ses mains et sur ses bras, sans que sa peau conserve la moindre marque. Elle prend encore dans sa bouche la mèche d'une torche incandescente et allume une autre torche de cette façon peu commune! Il paraît que la tribu à laquelle elle appartient est une tribu de fanatiques religieux qui prétendent être agréables à leur Dieu « Lubari » en se livrant à de telles pratiques. Cette jeune prêtresse aurait donc franchi le dernier stade de l'initiation - elle ne sentirait plus la douleur? - A moins qu'un habile stratagème, non encore découvert, soit tout le secret de ce stoïcisme.

MES CISEAUX

Au café. - Gargon, l'eau de votre carafe est trouble. Le gargon, avec assurance: - Nullement, mon sieur, l'eau est très limpide, vous pouvez le boire en toute sécurité, c'est la carafe qui est sale.

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUES & TÉLÉPHONIQUES SPÉCIAUX

Informations

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. - Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Félix Faure. M. Charles Dupuy, président du conseil a soumis à la signature du Président de la République un projet de loi qu'il a élaboré d'accord avec le ministre de la justice et qui a pour objet de modifier la législation sur la naturalisation en Algérie.

M. Charles Dupuy a en outre fait signer un projet de loi qu'il a préparé avec le ministre de la guerre et qui est relatif au service militaire en France d'un contingent algérien.

Le ministre du commerce a fait approuver les nominations suivantes au Conservatoire des Arts et Métiers: M. Lucien Magne, architecte du gouvernement, est nommé professeur d'arts appliqués aux métiers. Cette chaire, créée par décret du 16 mars 1898, remplace la chaire des travaux agricoles et du génie rural qui a été supprimée; M. Florent, docteur en science, est nommé professeur de chimie industrielle en remplacement de M. Gérard, décédé.

Les ministres se sont ensuite occupés des diverses questions inscrites à l'ordre du jour des Chambres et de la discussion du budget.

LE PAPE ET LA FRANCE

Londres. - Une dépêche de Rome annonce que le Vatican fait des démarches actives pour être invité à participer à la conférence pour la paix, où l'on croit qu'il veut faire une déclaration sensationnelle contre la suppression du pouvoir temporel du pape.

« Tout cela, ajoute la dépêche, n'est qu'une partie de la politique francophile du cardinal Rampolla. On croit qu'il est convenu que la France donnera son appui au Vatican à Saint-Pétersbourg, et qu'en retour le Vatican enverra un délégué apostolique à Pékin et fera tout son possible pour favoriser les intérêts français, au détriment de ceux des autres puissances. »

UNE ESCADRE AMÉRICAINE À CHERBOURG

Londres. - Un télégramme de Washington au Daily Telegraph dit que le gouvernement s'est révisé et a décidé d'envoyer, malgré tout, une escadre en Europe. Cette escadre se rendra d'abord à Portsmouth et ensuite à Cherbourg.

EN ALGÉRIE

La Tournée Rochefort

Plusieurs comités politiques antijuifs d'Alger se sont réunis hier, en vue de l'organisation première de la réception qu'ils feront faire par leurs adhérents à MM. Max Régis et Henri Rochefort. La venue de ce dernier à Alger paraît être considérée, dès à présent, comme certaine, dans les milieux antisémites algériens.

Mlle Laferrière

L'état de Mlle Laferrière s'est amélioré. Les médecins espèrent pouvoir la faire transporter très prochainement à la villa d'Elbiar.

Arrestation d'un conseiller général

Hier M. Meslier, conseiller général de la circonscription de Dellys, a été arrêté en vertu d'un mandat d'amener motivé par une inculpation d'escroquerie et d'abus de confiance.

LE CONFLIT ANGLAIS

Situation grave

Paris. - On télégraphie de Londres: La convocation précipitée du cabinet britannique, paraît être l'indice que de graves événements vont se produire prochainement.

A la veille d'un ultimatum

Paris. - On télégraphie de Londres: Dans les cercles diplomatiques on assure que les négociations de l'Angleterre avec la France sont commencées. On en donne pour preuves les deux entrevues que M. Cambon vient d'avoir avec lord Salisbury. Selon certaines indiscretions du cabinet britannique réclameraient une solution urgente de la question de Terres Neuves. Tous les esprits commencent à fermenter.

On assure que le Foreign-office a fait déjà pressentir les gouvernements continentaux au sujet de l'accueil qu'il ferait à une déclaration de la Grande Bretagne si celle-ci abolissait les capitulations en Egypte.

Notre sous-marin

Paris. - Interviewé par un rédacteur du Matin sur ce qu'il pensait des essais du Gustave Zédé, le ministre de la marine n'a pas caché son enthousiasme pour le nouvel engin. Avec un sous-marin comme celui-là, a dit M. Lockroy, dans chacun de nos ports et dans chacune de nos colonies, nous serions invulnérables.

Londres. - Le Daily Graphic, dans un article, sur les sous-marins, conclut que des hommes déterminés, énergiques, sur ces navires seraient un dangereux ennemi pour une escadre de blocus, mais que les sous-marins peuvent être aperçus par des ballons qui seront utilisés dans les guerres maritimes futures.

La Presse Russe

St-Petersbourg. - Les Novosti estiment qu'une entente éventuelle entre la France et l'Allemagne empêcherait l'Angleterre de rien entreprendre contre les puissances continentales et rendrait possible la solution de la question d'Egypte conformément aux intérêts communs de tous les pays d'Europe. Le Suet et Vicidomosti attaquent violemment l'Angleterre dont ils condamnent sévèrement la conduite envers la France.

La presse allemande

Berlin. - Faisant allusion à l'idée d'un rapprochement entre l'Allemagne et la France, la Gazette de Cologne se livre aux réflexions suivantes: Si les déceptions que les Français éprouvent actuellement ont pour effet d'arracher cette nation à l'hyponotisme qui l'opprime, elle aura ses regards sur la troupée des Bosses, c'est-à-dire un événement que l'on doit accueillir avec joie dans l'intérêt de la civilisation. Un véritable revirement de la politique française augmenterait, s'il était durable, la stabilité de la situation en Europe.

Le Berliner et les Neueste Nachrichten écrivent: « La pensée d'une ligue continentale contre l'Angleterre n'est pas neuve, mais aujourd'hui, elle semble plus pressée que jamais de sa réalisation. »

mais aujourd'hui, elle semble plus pressée que jamais de sa réalisation. »

Nouvelles Parlementaires

RÉGIME DES BOISSONS

Paris. - M. Fleury Ravarin, député du Rhône, vient de déposer un projet de loi révisant la loi du 28 avril 1816 dans le régime des boissons. Sans toucher à l'impôt lui-même, il cherche à améliorer son mode de perception en lui enlevant tout caractère vexatoire et inquisitorial. La proposition tend en outre à améliorer le régime actuel des débitants et elle institue un comité destiné à éclairer le ministre des finances dans toutes les questions d'ordre professionnel.

LA COMMISSION DE REVISION

La commission relative à la procédure de révision en matière criminelle a examiné ce matin la proposition de M. Rose ayant pour objet de poursuivre le procès en révision devant la chambre civile de la cour de cassation et devant la chambre des requêtes. La commission a décidé d'entendre le gouvernement dans une séance ultérieure.

LES PENSIONS OUVRIÈRES

Paris. - La commission d'assurance et de prévoyance sociale a continué la discussion des pensions de retraites des ouvriers. Elle a décidé en principe que tous les versements seront faits à capital aliéné sous réserve par l'ouvrier de contracter une assurance en cas de décès.

LA NATURALISATION ET LE SERVICE MILITAIRE DES ALGÉRIENS

Au compte rendu du conseil que le ministre de l'intérieur avait déposé un projet de loi sur la naturalisation en Algérie.

Aux termes de ce projet qui n'aura pas d'effets rétroactifs, les fils d'étrangers nés en Algérie recevront à leur majorité, la nationalité française, s'ils n'optent pas pour celle de leurs parents mais l'exercice de leurs droits politiques ne leur sera acquis qu'à partir de leur trentième année. Ce n'est qu'à cet âge qu'ils deviendront électeurs et éligibles aux assemblées municipales et consulaires, le 2^e projet sur le service militaire algérien tend à abroger les dispositions spéciales de 1889 visant le contingent algérien dès la promulgation de la loi, les algériens feront leur service militaire en France. Le gouvernement estime que cette mesure, qui a été arrêtée à plusieurs reprises par les députés comme par les rapporteurs du budget d'Algérie donnera le meilleur résultat et contribuera à faire disparaître entièrement par un frottement de tous les jours, l'esprit de particularisme et d'autonomie, en leur apprenant à mieux connaître, à mieux apprécier et à aimer plus encore la mère patrie.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 Janvier 1899.

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La séance est ouverte à 2 h. 20. A propos du procès verbal de la dernière séance, M. Gerville-Réache déclare que s'il avait été présent hier, il se serait rallié à la proposition du président du conseil demandant l'ajournement de la discussion de sa proposition relative à la cour de cassation. M. Charles Dupuy reconnaît en effet qu'il avait été entendu avec M. Gerville-Réache que la fixation de la discussion de cette proposition serait ultérieurement décidée. Il prend de nouveau acte de la déclaration de l'orateur.

Dépôt de proposition de loi

M. Dupuy dépose deux propositions de loi, l'une tendant à appliquer les dispositions de la loi de 1889 sur le recrutement en Algérie, l'autre, relative à la situation des étrangers en Algérie.

Le président du conseil demande que les trois interpellations de MM. Marillat, Morinaud et Barthou relativement à l'Algérie soient jointes et discutées le 24 février sous réserve que le budget sera voté. (Assentiment.)

Il est ainsi ordonné. M. Gustave Rivet. - Je demande au ministre de l'intérieur de vouloir bien dire ce qu'il compte faire pour les populations du sud, est qui ont été éprouvées par les inondations.

M. Charles Dupuy. - L'enquête est commencée et le gouvernement prendra les mesures nécessaires.

M. Paul Deschanel. - M. Poulain demande à interpellier le ministre de la guerre sur les mauvais traitements qui ont été infligés à certains soldats.

L'interpellation est renvoyée à vendredi prochain.

M. Morinaud. - Je dépose une proposition de loi tendant à retirer la qualité de Français à certains pseudo français d'Algérie, étrangers exerçant la profession de pêcheurs. Je demande l'urgence et je prie la chambre de renvoyer la proposition à la commission de législation.

L'orateur lit un long exposé des motifs. M. Dupuy. - Je regrette de n'avoir pas bien entendu le développement de M. Morinaud, mais j'ai cru comprendre qu'il s'agissait du service militaire en Algérie et de la naturalisation.

M. Morinaud a voulu je pense s'occuper des pêcheurs napolitains, je m'étonne que l'orateur en ait demandé l'urgence quand le gouvernement dépose purement et simplement ses projets. Je demande que la proposition de M. Morinaud soit renvoyée à la même commission que les miennes, (Très bien.)

M. Morinaud. - J'accepte le renvoi mais je fais observer que je n'ai pas parlé du décret Crémieux. Mes amis et moi nous en demanderons plus tard l'abrogation mais pour le moment je ne veux m'occuper que de la naturalisation des pêcheurs napolitains qui constitue un vrai scandale.

Un démissionnaire

M. Déjeante dépose une proposition de loi tendant à la démission de la chapelle exploitable en mémoire de la mort de Louis XVI (Exclamations et Bruit)

M. Lazies. - Je demande la démission du temple de la rue Cadet (Bruit)

M. Déjeante lit au milieu des conversations l'exposé des motifs qui est très long et conclut en demandant l'urgence.

M. Dupuy répond: Le gouvernement repousse l'urgence. Il ne faut pas troubler le repos des morts (rotations à l'étrême gauche)

La question est d'autre part une question de propriété qui ne saurait être réglée à la tribune (Très-bien sur de nombreux bancs).

Projets militaires

La chambre adopte après urgence déclarée un projet de loi modifiant l'organisation des régiments de tirailleurs algériens et un projet de loi modifiant l'organisation des régiments de zouaves.

L'arrêté du 20 décembre

M. Krantz, ministre des travaux publics, rappelle qu'il avait accepté pour aujourd'hui la discussion de 4 interpellations sur l'arrêté du 20 décembre 1898, relatif à la perception des frais accessoires imposés aux marchandises. Hier, il s'est mis d'accord avec ceux des interpellateurs pour demander l'ajournement à un mois de cette discussion. L'ajournement s'il est prononcé amènera le ministre pour obtenir les modifications nécessaires. (Très bien, très bien.)

M. Pourquy de Boisserin, l'un des auteurs de l'interpellation, accepte ce renvoi et exprime l'espoir que le ministre réussira dans ses négociations.

M. Pastre, autre interpellateur, a la parole sur le renvoi à un mois, mais il ouvre un volumineux dossier et il demande qu'en attendant le résultat des négociations on suspende l'application de l'arrêté. (Applaudissements.)

L'orateur conclut en demandant le renvoi de l'interpellation à huitaine avec suspension des effets de l'arrêté.

M. Krantz, de sa place. - Le gouvernement suspendra autant que possible les effets de l'arrêté.

M. Pastre. - Le ministre des travaux publics n'a pas respecté la législation en vigueur. C'est par surprise que l'arrêté a été pris.

M. Dupuy, de sa place, soutient les déclarations de M. Krantz, par cela même que M. Krantz demande le renvoi à un mois, il s'engage à suspendre à bref délai l'arrêté. (Applaudissements.)

M. Bonnat demande que dès demain l'affaire soit rapportée.

La clôture est prononcée et le renvoi à un mois est voté par 377 voix contre 147.

L'Affaire Dreyfus

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Breton sur le dossier diplomatique relatif à l'affaire Dreyfus.

M. Deschanel. - La parole est à M. Breton.

M. Breton. - La grande majorité de la Chambre voudrait voir se terminer le plus rapidement possible l'affaire Dreyfus; mais pour cela il faut que le jugement que rendra la cour de cassation, soit inattaquable. (Exclamations à droite.)

Il faut pour l'honneur de la France. M. Lazies. - Les amis de la vérité sont de notre côté et non du votre.

M. Breton. - Le parti socialiste a au contraire toujours réclamé la vérité et la justice. (Bruit.)

M. Danaës. - Il est bien diminué dans cette affaire.

M. Sambat. - Il s'est au contraire rehaussé.

M. Breton. - Il est scandaleux que cent ans après notre révolution, un homme ait été condamné sans qu'on lui ait donné connaissance des pièces sur lesquelles sa culpabilité était établie.

M. Zévassé. - Comment se fait-il que le ministre de la guerre ne soit pas là pour répondre? M. Lazies. - Oui, pourquoi n'est-il pas là? le président du conseil est donc chargé de remplacer tous ses collègues (rires).

M. Breton. - M. Méline a dit qu'il avait fait respecter la loi, c'est le contraire qui a fait, aussi est-il le véritable auteur de l'affaire Dreyfus (mouvements divers).

baquet du comice agricole. M. Rambaud après avoir fait l'apologie du cabinet Méline a dit : « Nous aurons nous connaissons les faux mais dans l'intérêt public nous avons pensé que la mieux était de ne rien dire (interuptions) »

J'ai pris acte de ces paroles en ajoutant : c'est du propre » M. Méline. — M. Rambaud a démenti ces paroles.

M. Tramu. — Le 20 septembre, un journal local les avait reproduites et le 25 le journal de M. Rambaud les démentait. Un maître du Doubs certifie ce langage ainsi que d'autres témoins. (Nouveaux applaudissements à gauche.)

M. Bontard. — Cela montre la moralité et la bonne foi de M. Barthou.

M. Tramu dans le bruit eût l'apparition de plusieurs témoins qui auraient entendu les paroles attribuées à M. Rambaud.

M. Barthou, de sa place. — Je n'ai pas l'habitude d'interrompre, mais je dois donner une explication. J'ai interrompu M. Breton quand il disait que tous les membres du ministère Méline avaient connu le faux Henry ; j'opposai à ce fait un démenti sans réserve en mettant, bien entendu, en dehors, la bonne foi de M. Breton.

M. Viviani. — Donnez le démenti à M. Rambaud.

M. Barthou. — J'ai dit que je n'ai pas connu le faux commis par Henry. J'ai connu la pièce pour la première fois par la communication faite à la Chambre par M. Cavaignac.

Lorsqu'il y a eu la preuve faite par l'enquête de M. Cavaignac lui-même que cette pièce constituait un faux, j'ai estimé que la révision du procès Dreyfus s'imposait et devenait indispensable.

M. Breton. — Je prends acte des paroles de M. Barthou mais, si vous n'avez pas connu le faux, M. Rambaud et Méline l'ont connu. Et comment M. Méline a-t-il laissé volontairement un faussaire dans les bureaux du ministère de la guerre et des faux dans les dossiers. Très bien, très bien à gauche, mouvement prolongé.

Le patriotisme de M. Méline n'est pas le mien, mais comme tous les républicains patriotes, je pense qu'il faut châtier ceux qui trahissent et ceux qui commettent de tels crimes. Une légalité judiciaire a été commise. Il fallait la révoquer. C'est un honneur pour tout le monde, même pour l'auteur de l'illégalité. On a préteré couvrir l'illégalité par des faux. — (Exclamations à droite.)

La Chambre aura à juger cette façon d'agir. Le nombre des coupables s'est accru de la découverte de la vérité à été par suite pénible à faire. C'est à ce moment que M. Brisson arriva au pouvoir et il convient de lui rendre hommage. (Très bien à gauche, mouvement prolongé.)

Après que M. Méline avait toujours dit qu'il n'existait pas d'affaire Dreyfus, M. Brisson constata qu'il y avait bien un faux. Il le fit rentrer dans le domaine judiciaire.

Enfin, après toutes ces digressions, M. Breton arrive au point précis de son interpellation.

M. Dupuy dit il a déclaré qu'il laisserait la cour de cassation libre de juger et lui fournirait tous les documents nécessaires pour arriver à la pleine lumière.

Certaines réserves avaient été faites par M. de Freycinet qui ont donné lieu à de laborieuses négociations. Le dossier secret a cependant été communiqué à la cour de cassation. Il reste encore un point obscur que l'enquête qu'il convient de dissiper.

Il existait, paraît-il, un autre dossier, un dossier diplomatique ultra-secret. (Ah ! Ah !) Si existait réellement, il devait être communiqué à la cour de cassation. M. Dupuy donna à la presse un communiqué officiel portant que le dossier en question n'existait pas, qu'il n'y avait pas de dossier ultra-secret en dehors de celui qui a été communiqué à la chambre criminelle de la cour de cassation.

Le communiqué aux journaux indiquait que le ministre ignorait si les prétendus lettres de l'empereur d'Allemagne dont on a parlé n'avaient jamais existé.

Quelques jours après un nouveau communiqué officiel portant qu'un dossier diplomatique formé par la chambre criminelle lui serait communiqué. N'existait-il pas un troisième dossier contenant une lettre dont il a déjà été parlé, il importe d'être fixé sur ce point. (Très bien, très bien à l'extrême gauche.)

L'orateur donne lecture de l'intransigeance de la lettre Parole et de la Croix affirmant la réalité de leur information en ce qui concerne la pièce secrète. Notre collègue M. Millevoye en 1897 ne l'affirmait-il pas également dans une réunion publique (et M. Breton donne lecture du compte rendu qu'en faisait le Temps sur l'existence de la pièce secrète) ne faisait-il pas connaître le texte de la prétendue lettre de Guillaume à Dreyfus. (Une exclamation d'hilarité accueille cette lecture et tous les regards se tournent vers M. Méline.)

M. Breton. — Au procès zola le 13 février 1898, le lieutenant-colonel Henry

avait fait aussi une déclaration sur le dossier secret (Non, à l'extrême gauche) : C'est un faussaire de l'Etat major.

M. Deschanel. — Ne parlez pas toujours de l'Etat-major. Les faits individuels n'ont rien de commun avec les institutions du pays (applaudissements).

M. Breton. — Je pense que M. Millevoye qui a déjà été trompé une fois voudra s'exhilarer à ce sujet (interuptions sur des rires banes).

M. Millevoye. — M'attaquer ainsi par des moyens détournés c'est une lâcheté (applaudissements, bruit).

M. Deschanel. — Je vous invite à retirer ce discours.

M. Millevoye. — J'ai toujours attaqué en face, mais une attaque comme la faite M. Breton n'est plus loyale.

M. Deschanel. — Je ne retiens que ces dernières paroles qui constitueront une rétractation de pensée.

M. Breton. — J'ai dit des choses que tout le monde sait, mais je prends bonne note de votre première interruption.

Si le dossier a existé, il est du devoir de M. Dupuy de faire une enquête sérieuse et complète, et de savoir comment il a été créé, ce qu'il contenait et comment il a disparu. Il faut rechercher la vérité et en finir avec cette affaire en y mettant un peu de netteté et un peu de franchise et en dissipant les dernières équivoques. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

RÉPONSE DE M. DELCASSÉ

Le Président. — M. Delcassé à la parole (Grand silence et mouvement d'attention).

M. Delcassé. — Ma réponse sera très brève. Lachambre criminelle de la cour de cassation ayant réclamé le témoignage de l'un des fonctionnaires de l'instruction j'ai autorisé ce dernier à déposer devant elle et à dire tout ce qu'il savait. C'est ce qu'il a fait en fonctionnaire.

Il monte en ce moment à la chambre criminelle l'ensemble des pièces sur lesquelles il a fondé sa déposition. Il a pu à quelques uns d'appeler cette entente le dossier ultra-secret ou diplomatique. On a demandé s'il y avait des lettres écrites par le condamné à un souverain étranger, non. (Interuptions). On a demandé s'il y avait des lettres écrites au capitaine par un souverain étranger. (Exclamation sur un grand nombre de bancs).

M. Fournières. — Un souverain étranger a-t-il écrit au sujet ou à propos du condamné ?

M. Delcassé. — Personne n'a pu croire à l'authenticité d'un pareil document. (Très bien à gauche, mouvement prolongé.) Mais on voudrait établir qu'ils ont été fabriqués, j'ignore absolument. Au ministère des affaires étrangères, on ignore absolument si des lettres pareilles ont été fabriquées. Même, dans ce cas, le fabricant se serait bien gardé de les porter au quai d'Orsay, car si grande qu'on puisse supposer la naïveté d'un diplomate, elle n'irait pas jusqu'à apprécier une pareille marchandise.

DISCOURS DE M. MÉLINE

M. Méline monte à la tribune suivi par les applaudissements nourris du centre et de la droite pendant que l'extrême-gauche pousse ses rugissements.

M. M. Dejeante et Zévaès orient à M. Breton, vous êtes lâche. (Très bien à gauche, mouvement prolongé.)

Le vacarme est effroyable et l'ancien président du conseil doit attendre longtemps avant d'arriver à se faire écouter.

M. Méline. — Je ne veux pas laisser passer sans y répondre les affirmations de M. Breton à mon adresse. Il a apporté à la tribune plusieurs légendes qui traitent dans les journaux. (Bruit sur les bancs socialistes.)

M. Breton a reproché au cabinet que je présidais de n'avoir pas fait la révision, alors que je connaissais le faux Henry. J'oppose la détermination la plus absolue à cette alléation. Si j'avais connu un faux j'aurais fait mon devoir. (Très bien au centre, Exclamations à l'extrême-gauche.)

M. Zévaès. — Votre complice, M. Rambaud, ne dit pas comme vous.

M. Deschanel. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Zévaès. — M. Méline a été tréfié par une décision de la Chambre. (Bruit.)

M. Deschanel. — Je vous rappelle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Méline. — Si M. Rambaud a dit cela, c'est à gauche ; On l'a dit.

M. Méline. — En bien ! il a dit des choses inexactes, car il n'a pu connaître le faux Henry et il a protesté dès les premiers jours contre l'interprétation donnée à ses paroles et j'opposai aux affirmations de M. Tron les affirmations de mes honorables collègues qui ont déclaré que M. Rambaud avait dit en parlant de pièces qu'il connaissait, il a voulu dire qu'il connaissait des pièces sans savoir ce qu'étaient ces pièces. (réclamations à gauche.)

Moi j'affirme devant la Chambre et devant le pays (applaudissements à droite et au centre) que je ne connaissais pas et que jamais le cabinet que j'avais l'honneur de présider n'a connu le faux Henry. (Ap-

plaudissements à droite et au centre). Cette déclaration me met à mon aise pour répondre aux attaques dont je suis l'objet et je me félicite de n'avoir pas fait la révision. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)

Eh ! je l'avais fait j'aurais manqué au premier de mes devoirs qui est de faire respecter la loi ! (applaudissements.)

M. Simyaa : Mettez-vous donc d'accord avec M. Barthou qui a dit le contraire.

M. Méline. — Mon attitude, dès le début de cette affaire n'a pas varié. J'ai toujours dit quand on me demandait de faire la révision, que je la ferais quand on trouverait le fait nouveau indispensable pour la faire et on l'aurait la juridiction compétente de la question. Jamais on ne m'a apporté le fait nouveau et j'ai eu à ce moment raison de dire qu'il n'y avait ni fait nouveau, ni affaire Dreyfus (bruit à gauche), La situation a changé depuis, je le reconnais (ah, ah, mouvement prolongé).

Je n'ai jamais refusé la vérité, mais quand on a voulu entreprendre la révision par des campagnes industrielles, par des moyens détournés, je m'y suis refusé. (Nouveaux applaudissements.)

J'ai toujours dit : « Si l'y a un innocent déclaré coupable, s'il y a une erreur judiciaire, qu'on la répare ». Le pays lui-même a ce sentiment et quand on vient dire à l'étranger que la France a perdu le sentiment de sa conscience, que le ne veut pas de la justice, on la calomnie.

Ce qui fait la résistance du pays résistance dont les révisionnistes se rendent pas compte (rumours à gauche) c'est que le pays aperçoit derrière cette affaire Dreyfus une campagne systématique de perfidies dirigée contre notre armée. (Applaudissements à droite et au centre, Exclamations sur quelques bancs à gauche.)

M. Syriac. — Contre la République.

M. Morinaud. — Ce sont les dreyfusistes qui font cela.

M. P. Soal Grousset. — Ce sont est faussaires.

M. Méline. — C'est que le pays voit que pour beaucoup l'affaire Dreyfus n'est pas un prétexte (mouvements prolongés).

Le pays est tout passant par ses instincts et les partisans de la révision veulent que le pays accepte les décisions qui vont être rendues par la justice qu'il cessent de mettre en cause l'armée nationale. (Applaudissements.)

M. Méline. — Est-ce qu'on ne voit pas dans les réunions publiques certains révisionnistes mettre la main dans celle des pièces adversaires de l'armée ? Mais on voudrait établir qu'ils ont été fabriqués, j'ignore absolument. Au ministère des affaires étrangères, on ignore absolument si des lettres pareilles ont été fabriquées. Même, dans ce cas, le fabricant se serait bien gardé de les porter au quai d'Orsay, car si grande qu'on puisse supposer la naïveté d'un diplomate, elle n'irait pas jusqu'à apprécier une pareille marchandise.

M. Paschal Grousset. — On n'attaque pas l'armée, on se proteste contre les paroles de M. Méline.

M. Paschal Grousset, je vous rappelle à l'ordre, le pays verra de quel côté est la tolérance (mouvements prolongés). Les interruptions se croisent de tous côtés. Le tumulte augmente.

M. Méline. — Je m'étonne qu'une campagne soit dirigée contre l'armée (bruits à gauche).

M. Paschal Grousset est appelé à l'ordre avec inscription au procès verbal.

M. Deschanel. — Les interrupteurs ne laisseront ni M. Méline, ni le président de la Chambre.

M. Paschal Grousset. — Nous respectons l'armée autant que vous. (Applaudissements.)

M. Méline. — J'ai sous la main de nombreux articles de journaux dans lesquels on insulte l'armée qu'on ne ma force pas à en faire la lecture. (Voix nombreuses : lisez, lisez, interruptions violentes à gauche.)

M. Deschanel. — M. Méline ne veut être interrompu.

M. Méline. — Dans une lettre adressée le 5 décembre dernier à M. Fournières, on parle du complot du général Lat contre la liberté individuelle.

Dans un autre article on attaque les généraux dont les prétentions augmentent et dont le service manque de valeur.

Ces citations provoquent de nouveau le tumulte.

Les interruptions se croisent. L'extrême-gauche interpelle l'orateur.

Il faut que cette campagne cesse. Il est temps que les deux camps qui sont en présence cessent de se battre et de se faire des racontars et leurs haines au profit de la patrie. La France vaut bien cela (vifs applaudissements au centre et à droite, acclamations).

M. Massabanu monte à la tribune mais sans prendre la parole.

Il descend au milieu du bruit.

M. Viviani monte à la tribune (applaudissements à gauche).

M. Viviani parlant de la pièce lue par M. Cavaignac essaie de mettre en opposition les affirmations de M. Méline et celles de M. Barthou.

M. Barthou. — On essaie de créer un

désaccord entre M. Méline et moi. Une fois de plus je témoigne de tout mon respect et de toute mon affection pour lui.

M. Viviani. — En poursuivant la révision je n'ai pas en vue le désagrément de l'armée. Tous les prisi en France s'élèvent devant l'armée nationale qui est la nation elle-même. (Applaudissements à gauche.)

Vous voulez avoir M. Méline, le monopole du respect de l'armée. Nous, nous avons du respect pour tous les soldats et pour tous les officiers de troupe réfugiés dans l'obscurité par le favoritisme clerical.

La discussion générale est close.

L'ordre du jour pur et simple

M. Julien Dumas présente un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre appelant la vigilance du gouvernement contre les insulteurs de l'armée, passe à l'ordre du jour. »

M. D. puy demande l'ordre du jour pur et simple, auquel se rallie M. Breton.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 480 voix contre 51.

La séance est levée à 6 heures.

L'affaire Dreyfus

L'ENQUÊTE

Paris. — A 2 heures sont arrivés au Palais les généraux Gouze, de Boisdeffre et Billot, que la chambre criminelle de la cour de cassation a décidé d'entendre de nouveau. Le bruit se confirme de plus en plus que le commandant Estherazy aurait adressé une lettre au ministre de la guerre pour lui demander à être relevé du secret professionnel, pour pouvoir déposer devant la cour de cassation. Ceci explique que le commandant n'a pas encore comparu devant la chambre criminelle.

Paris. — La cour de cassation a chargé M. Hamard, sous-chef de la sûreté, de remettre à M. Estherazy une citation à comparaître devant elle la semaine prochaine. M. Hamard s'est acquitté hier soir de cette mission.

Paris. — La midi à 2 heures, la chambre criminelle a procédé au dépouillement du dossier diplomatique, en présence de M. Paléologue, de M. Morinaud, et du procureur général Hamard. Les dépositions des témoins cités se réfèrent à ce dossier diplomatique.

DEPOSITIONS

Paris. — A 2 heures, le général Mercier a été entendu par la chambre criminelle de la cour de cassation. Vingt minutes plus tard, M. Hanotaux était à son tour entendu.

LE COMMANDANT ESTHERAZY

A 2 h. 1/2, M. Estherazy n'était pas encore arrivé au palais. Il est même probable que son audition par la chambre criminelle de la cour de cassation n'aura pas lieu aujourd'hui. Hier, dans l'après-midi, M. Estherazy a reçu de la cour de cassation, une communication sur la nature de laquelle rien n'a transpiré. Aucune convocation n'a été jointe à la lettre. Il est probable que la cour n'adressera une nouvelle convocation à M. Estherazy que lorsqu'elle aura reçu de ce dernier une réponse à cette communication.

LE PROCÈS HENRI HEINACH

Contrairement aux nouvelles qui ont été données on assure de source autorisée que le procès intenté par Mme veuve Henri à M. Joseph Reinach sera plaidé au fond, le 27, c'est-à-dire que le débat s'engagera utilement et que les témoins seront entendus.

ATTACHE DE LA LIGUE DES PATRIOTES

Paris. — La Ligue des Patriotes a fait placarder ce matin dans tout Paris d'immenses affiches qui disent en substance :

Patriotes, Les meneurs de l'affaire Dreyfus ont fait grand bruit du vote qui a été la discussion de l'interpellation sur les mensures que le gouvernement comptait prendre pour rappeler certains magistrats à leur devoir.

Sans plus s'occuper de l'interpellation, mais toujours de la défense de la République, soit dit en passant, ils ont aussitôt rallié une majorité inquiète et irritée (Suivent les principaux passages des deux discours dans lesquels M. Cavaignac a précité la question et un extrait du rapport du capitaine Herqué).

Que les Français se bougent ! Ils ont urgent ! Telles ont été les deux éloquen-

tes protestations de ce républicain intègre, de ce bon Français qui s'appelle Cavaignac.

Vive la République du peuple ! vive les soldats de la France !

Les affiches sont signées par MM. Paul Déroulède, Gauthier de Clagny, Marcel Habert, députés, etc.

Les Affaires de Chine

Shanghai. — Le gouverneur de la province de Houpi a été révoqué pour avoir proposé des réformes et adressé des pétitions au trône.

Le gouvernement chinois enverra, en mars, une mission commerciale en Amérique et en Europe. Si les rapports de ces commissions sont favorables, des agences chinoises seront établies dans les villes importantes.

A MADAGASCAR

Paris. — D'après les nouvelles parvenues aujourd'hui au ministère des colonies, la situation continue à s'améliorer à Madagascar, la tranquillité se trouve rétablie dans le nord-ouest de l'île, dans les provinces de Diego-Suarez et de Godania où des troubles s'étaient produits le mois dernier.

La Rébellion au Maroc

Paris. — On écrit de Ain-Sefra que les dernières nouvelles du Tafilet rapportent qu'un conflit s'est élevé, entre Mouley-Rechid, oncle du sultan, gouverneur du Tafilet, et les troupes envoyées par le sultan contre lui. Ce conflit s'est terminé par la défaite des troupes du sultan.

On dit que Mouley-Rechid va se proclamer indépendant. La situation paraît grave. Tout le pays Essiba, c'est-à-dire le pays indépendant de fait qui se trouve entre l'Algérie et le Maroc proprement dit, peut-être entraîné à faire partie de ce nouvel état.

COURRIER DE L'ÉTRANGER

ESPAGNE

Madrid. — Les députés de la minorité républicaine de la Chambre préparent un manifeste.

La société New-Américaine s'est mise d'accord pour continuer les démarches en vue d'obtenir la libération des prisonniers espagnols aux Philippines.

Le général Rios télégraphie que les démarches continuent dans ce sens.

AUTRICHE

Vienne. — On confirme la rupture irrémédiable des négociations entamées en vue d'une entente entre le gouvernement et les leaders de l'opposition.

Vienne. — L'empereur François-Joseph a invité officiellement le duc d'Aoste à assister aux grandes manœuvres d'automne de l'armée austro-hongroise en 1899.

Vienne. — L'empereur François-Joseph, revêtu de l'uniforme du régiment russe des grenadiers de la garde, a accordé ce matin une audience aux officiers composant la délégation de ce régiment.

Il a reçu très gracieusement leurs félicitations et les présent qu'ils lui ont offerts à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avènement au trône.

ITALIE

Naples. — Des troubles se sont produits parmi les étudiants de Palerme. On parle à ce sujet au Courrier della-Serra que l'université avait été ouverte avant-hier, de nouveau, les étudiants ont recommencé à faire du bruit et à tout dévaster, jetant de tous côtés les cailloux qui sont dans la cour.

Le doyen a demandé l'intervention des carabinieri pour sauver les cabinets solennellement menacés.

Deux étudiants ont été arrêtés.

Naples. — Des troubles se sont produits parmi les étudiants de Palerme. On parle à ce sujet au Courrier della-Serra que l'université avait été ouverte avant-hier, de nouveau, les étudiants ont recommencé à faire du bruit et à tout dévaster, jetant de tous côtés les cailloux qui sont dans la cour.

Le doyen a demandé l'intervention des carabinieri pour sauver les cabinets solennellement menacés.

Deux étudiants ont été arrêtés.

Naples. — Une touriste anglaise qui rentrait en voiture à Naples a été attaquée non loin de la ville par deux bandits qui ont arrêté l'équipage, dérobé les harnais des chevaux et les bijoux de la dame, qui a dû rentrer à pied à Naples.

Toutes les recherches faites par la police sur la prière du consul anglais sont jusqu'à présent restées inutiles.

Nouvelles Diverses

Officier docteur

Un officier d'infanterie et pas de la réserve s'est approché à soutenir en Sarvoit qui n'est pas banal. C'est le cas de réécouter et qui est aujourd'hui professeur agrégé d'histoire au lycée de Bar-le-Duc. La soutenance de thèse de M. Parisot est fixée au mercredi 18 février prochain.

Congrès des chemins de fer

Le congrès du syndicat national des travailleurs des chemins de fer s'est ouvert ce matin, à 9 h. uras, café du Centre, boulevard Sébastopol.

La première séance a été consacrée à la vérification des pouvoirs des délégués venus de provinces.

Déraillement

Paris. — Hier soir, le train de marchandises partant de Dreux à 4 h. 45 a déraillé en gare de Morville, la machine quittant les rails à l'aligné. A 1 h. environ 400 mètres sur le ballast en entraînant le tender, le fourgon et 4 wagons de marchandises tournoient chargés, du sautoir fut demandé à Chartres et à Dreux, la voie était complètement obstruée, le train de voyageurs croisant, le Châteauneuf venait jusqu'à Morville où se faisait le transbordement, il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts matériels sont importants, le service a été complètement rétabli cette après-midi. On suppose que l'accident est dû à l'alignement non cadencé qui se sera produit sous le poids de la machine à son passage.

Affaire d'espionnage

Nancy. — La police de la sûreté serait parvenue à sur les traces d'une nouvelle affaire d'espionnage qui présenterait un certain caractère de gravité. La justice saisie depuis quelques jours espère arriver à une prompt solution.

AU CAMP DE SATHONAY

Des détachements du 13 corps d'armée se réunissent en ce moment au camp de Sathonay ; ils sont destinés à renforcer les garnisons de l' littoral de l'Algérie et de la Tunisie.

L'arrivée de ces troupes nouvelles a nécessité le départ de deux compagnies du 4 bataillon du 99 d'infanterie, qui, pour faire de la place aux arrivants, se sont rendus au fort de Vaucelle.

Aujourd'hui, on attend une compagnie du 105 de ligne et un détachement du 16 d'infanterie, venant de Saint-Etienne.

Le 4 bataillon du 98 régiment d'infanterie qui, l'y a un an, fut formé à Sathonay, va quitter le camp le 24 janvier, et s'embarquera le lendemain à Toulon, pour Brest.

Ce 4 bataillon, avec celui du 105 de ligne, formera un régiment de marche — probablement le 201 — fort de 1,500 hommes environ.

Le commandant en sera confié à M. le lieutenant-colonel Boismy, qui dirigait le 2^e du 93 d'infanterie à Roanne.

Les bataillons de ces régiments de marche seront formés sur le pied de guerre, c'est à dire que les compagnies seront à peu près doubles. L'effectif de cadres n'étant actuellement que de 100 hommes, il a fallu faire appel de volontaires, pris, dans une certaine proportion, dans les autres bataillons des régiments désignés.

Chronique Théâtrale

GRAND THÉÂTRE. — Première représentation du Mephistophélès, de Bortoloni.

Ainsi qu'on le sait, beaucoup de spectateurs, mais n'ont à la dernière représentation de Mephistophélès avec l'idée — et dans la crainte d'entendre une œuvre méconnue de Verdi, riche de mélodie, avec de l'orchestration. Ce n'est pas de Bortoloni, collaborateur de Wagner, l'italien, échappé à son influence, juste assez pour en garder seulement la facilité mélodique.

Mephistophélès apparaît au premier abord comme la conception puissante, réalisée par de riches moyens, d'un artiste original et savant auquel il est permis de reconnaître plus que du talent.

Bortoloni a suivi d'assez près le Faust de Goethe ; c'est dire que son œuvre diffère en tous points de la « Gounodière », comme dit Willy, que nous avons connue de mémoire.

Son Faust n'est pas un simple amoureux ; c'est l'homme entraîné par la science et l'amour vers le moment fatal où le tentateur veut lui faire prononcer le « pacte sublime » d'orgueil qui doit le perdre aussi, et qu'une humble prière arrête au bord de l'abîme.

Son Mephistophélès n'est pas un sorcier vulgaire comme celui de Gounod, c'est le

éclat, vivante malgré vous et par la protection de Dieu.

Tout le monde se leva en tumulte. Pendant un instant, l'agitation fut à son comble. Les affilés parlaient tous à la fois et réclamaient justice. Au banc des commissaires royaux, on se consultait.

— Quand je vous disais, répétait le cardinal, qu'on ne devait pas, monsieur le duc ! Mais nous ne savons pas tout, et je commence à croire que madame la princesse n'est point folle !

Au milieu de la confusion générale, la voix de la tapisserie dit :

— Le roi, ou bal du régiment, on vous dira la devise de Nèvers.

— Et je verrai une fille ? balbutia la princesse prête à se trouver mal.

Le bruit faible d'une porte qui se refermait se fit entendre derrière la draperie. Puis plus rien. Il était temps. Chaverny, curieux comme une femme et pris d'un vague soupçon, s'était glissé derrière le cardinal de Bissy. Il souleva brusquement la portière, il n'y avait rien. C'était la princesse poussa un cri étouffé

déjà qui soulevait contre Dieu la gageure de donner Faust et la perd...

est suit pas à par le drame scénique, il le double, l'exphique, et jamais on ne res...

Puis c'est un pittoresque scherzo en trois temps et cordes se répandant dans un...

Facultés catholiques. — Les conférences solennelles du vendredi interrompues...

Chronique Locale

Nouvelles religieuses. — Nomination dans le clergé. — M. Jordan de Chassevry...

Faust (Henderson) et Wagner (Daville) s'aprouvent un moule gris, remplaçant le...

Rédemption. — L'audition de Rédemption de Gounod fixée pour le dimanche 5...

« Si je pensais par toi l'oublier... » Je te chante cette mélodie au hasard de mes co...

Une bonne nouvelle. — M. Fournil, champion de France, inaugure ce soir, samedi...

« C'est d'abord la folie de Marguerite, où Mlle Bussy remporte un véritable triomphe...

Tous les admirateurs de ce noble jeu pourront admirer dans une superbe salle...

Helène (M. le Bossy), représentant l'Amour antique, pleure sur les dévastations de Troie...

« Vous oubliez sans doute que la compagnie a le droit de passer un traité avec les pompiers...

Mais rien n'a pu encore éluder l'orgueil de Faust assés pour lui faire dire la parole de révolte...

« Mais pour la compagnie, quel e bagatelle elle en a l'habitude et recommencera certainement demain. »

L'épilogue nous ramène dans son cabinet d'alchimiste; il a cherché la sagesse, il a cherché l'amour...

« Mais pour la compagnie, quel e bagatelle elle en a l'habitude et recommencera certainement demain. »

« Par ce court résumé on peut comprendre combien l'œuvre de Berlioz est originale et touffe. Elle contient un très grand nombre de phases musicales...

« Par ce court résumé on peut comprendre combien l'œuvre de Berlioz est originale et touffe. Elle contient un très grand nombre de phases musicales...

maheureux délogé et transporté à son domicile. M. le docteur Plante, appelé en toute hâte...

Grand Théâtre. — Ce soir deuxième représentation de Méphistophélès, opéra fantastique de Boito...

Théâtre des Galeries. — Aujourd'hui le grand succès Zaza. 2 heures, et le soir à 8 heures...

CHABLY! QUINA DÉLICIEUX

HERNIES de 30 ans sans opérations et souvent en 15 jours. GUÉRISON RADICALE (suppression des bandages). Les preuves irréfutables sont à l'appui.

Union des contribuables de la région lyonnaise. — La commission préparatoire s'est réunie le 19 janvier...

MANIFESTATION PATRIOTIQUE

A l'occasion de la remise du drapeau aux jeunes soldats une splendide manifestation s'est produite au Puy.

France et Angleterre

LA DÉPOSITION D'ESTERHAZY

LES ON-DIT

LA DÉPOSITION D'ESTERHAZY

décharger un tonneau, lorsque la planche qui fermait ce tonneau céda tout à coup et vint le heurter violemment à la tête...

HAUTE-SAVOIE

Thônes. — Inondations. — Les pluies et les ouragans des premiers jours de la semaine ont causé de graves dommages...

AIN

Bourg. — Crème de Saint-André de Corey. — La cour d'assises de l'Ain a condamné hier...

COMPTANT

Gaz 908. Saint-Etienne 1860. Cdmte 281. Paris Kama recherchées à 875, 875. Boloé 2105...

MARCHÉS EN BANQUE

L'arbitrage achète les mines d'or, particulièrement la Charterred, sur la convention anglo-égyptienne signée hier.

LA GRÈVE DES CHEMINS DE FER

Paris. — La deuxième séance du congrès extraordinaire du syndicat des travailleurs des chemins de fer a eu lieu ce soir...

France et Angleterre

LA SOUSCRIPTION DU « MATIN »

France et Angleterre

LA DÉPOSITION D'ESTERHAZY

LES ON-DIT

LA DÉPOSITION D'ESTERHAZY

d'autres à Esterhazy. On comparera les écritures au bordereau faisant partie du dossier.

LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

Paris. — M. Morinaud vient d'adresser au groupe démocratique sa démission motivée par les déclarations de ce groupe contraires aux antisémites.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Bourse de Lyon du 20 Janvier 1899

Malgré l'abaissement de l'exemple Londres, le marché a eu à supporter de nombreuses réactions très bien absorbées d'ailleurs.

COMPTANT

Gaz 908. Saint-Etienne 1860. Cdmte 281. Paris Kama recherchées à 875, 875. Boloé 2105...

MARCHÉS EN BANQUE

L'arbitrage achète les mines d'or, particulièrement la Charterred, sur la convention anglo-égyptienne signée hier.

LA GRÈVE DES CHEMINS DE FER

Paris. — La deuxième séance du congrès extraordinaire du syndicat des travailleurs des chemins de fer a eu lieu ce soir...

France et Angleterre

LA SOUSCRIPTION DU « MATIN »

France et Angleterre

LA DÉPOSITION D'ESTERHAZY

LES ON-DIT

LA DÉPOSITION D'ESTERHAZY

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 21 JANVIER 1899
Premier arrondissement. — Epouse La-grave, née Célestine Basset, 49 ans, qual. St-Vincent, 23, f. 3 h.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

LYON-VAISSE, 19 janvier.
Moutons. — Aménés 2.900. Renvoi... Montons. — Aménés 955. Renvoi... Veaux. — Aménés 775; 1° qualité 18, 2° 55, 3° 52; prix extrêmes 59 à 60.

CÉRÉALINE GIRAUD
L'ALIMENT le plus digeste pour les jeunes enfants, les personnes âgées, les convalescents et les personnes légers. Le meilleur produit du plus agréable, le plus nourrissant.

LES SEULS PORTRAITS VRAIS

LA LUMIÈRE ARTIFICIELLE INSTANTANÉE
BREVETÉ S.G.D.G.
de l'avis des premiers Photographes de l'Europe

BONNE MAISON HUILES SAVON
Demi, représentants (hommes ou dames, bons cath.) pour clientèle bourgeoise et relig. trav.facile et rémunérat. Eer. Ludovic Julien, propr., Salon-de-Provence.

AGENCE DE PLACEMENT
pour employés
3, RUE DU PLATEAU
BOBESQUES
L'ON-TERRAUX

BULLETIN DE LA « FRANCE LIBRE » du 21 Janvier 1899
FRÈRES D'ARMES
PAR ALBERT MONNIOT
DEUXIÈME PARTIE
Sous Sébastopol

Et se découvrant, tourné vers les soldats qui le suivait:
— Honneur au courage malheureux! fit-il d'une voix émue.

fortune et un nom respecté, habitait avec sa mère et sa sœur Paula un charmant cottage de Karabelna, à proximité de la plage.

Aussi, quand le capitaine avait raconté sa courtoise entrevue avec l'officier français et sa démarche au camp ennemi:
— Je ne comprend pas, Ivan, ces amabilités avec nos ennemis, avait dit Mme Pavlov.

veuse, puisqu'il est blessé, c'est un neutre, puisqu'il est malade, c'est un neutre.
— Non, dit-il, ça ne te va pas. Paula n'y entendait pas malice.

Ivan, semble prendre à tâche de méviter.
— Il ne faut pas trop t'en étonner mon cher ami.
Ma mère, patriote à outrance, ne voit en toi qu'un des envahisseurs de notre pays, un officier ennemi, un barbare méritant tous les châtements.

SI VOS CHEVEUX TOMBENT... Faites usage du Pétrole ELAÏN

PIANOS, ORGUES ET LUTHERIE... Instruments neufs et d'occasion... MON LEJEUNE

Nous recommandons spécialement Le Magasin de Chaussures

A L'ESPÉRANCE

Le mieux assorti et vendant le meilleur marché... ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE

24, Rue Victor-Hugo, 24

BONS DE L'EXPOSITION DE 1900... 18e Tirage: 25 Février 1899... GROS LOT 500.000 fr.

DÉCOUPAGE SUR BOIS Pour Amateurs... Machines à Découper de tous genres

A VENDRE près de Lyon... maison de campagne de 7 pièces

UN HERBORISTE

exercant depuis 30 ans a acquis l'expérience de guérir au moyen de simples les maladies répandues

On demande

Un Coffre-Fort incombustible... S'adresser chez M. Riveton

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LA DORURE

de toutes nuances employée au pinceau, séchant instantanément sur tous les métaux

M. V. BRADA peintre-plâtrier à Chanoin, par Dorian (Ain)

On Offre 10% avec garanties, à personne qui prêterait 2.000 fr.

Toile Souveraine JULIE GIRARDOT J. DAMON, Pharmacien

contre Douleurs Plaies & Blessures... FABRIQUE: Avenue du Doyenné, 5, au 1er

LE PAYS DU SOLEIL C'est le RAVISSANT PAYSAGE... SAINT-RAPHAEL A MENTON

A. KARL dans ses numéros 44, 45, 46, 47 de FRANCE-ALBUM

AGENCE FOURNIER Lyon - 14, Rue Confort, 14 - Lyon

Abonnement sans frais à tous les Journaux du Monde Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

Vient de Paraitre ANNUAIRE GÉNÉRAL DU Commerce de Lyon et du département du Rhône (Indicateur FOURNIER)

A CÉDER pour raisons de santé... Imprimerie-Librairie JOURNAL RÉPUBLICAIN

FABRIQUE DE LAINES AUX PETITS GOBELINS... 10, rue Bât-d'Argent, Lyon

AUX 4 BLASONS MALAVAY... 24, rue de la République, Lyon

CYCLISTES... La maison CASTOLDI, comprenant la construction de ses modèles 1899

A VENDRE très pressé FONDS DE SELLERIE & BOURRELLERIE

EN VENTE A LYON chez Mme Eward, marchand de journaux

GRANDE PHARMACIE DE L'ÉLÉPHANT... Rue St-Gôme 4, détail au prix du gros

STATUES DE S'ANT'NE DE PADOUE... NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ

CONGO Tirage le 20 Février... 150 Lots par an, s'élevant à 950.000 Francs

PANAMA Tirage le 15 Février... 236 Lots par an, s'élevant à 2.200.000 Francs

EN VENTE A l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, 14, LYON

A LA PALETTE D'ARGENT

ENCADREMENTS PEINTURE ET FOURNITURES EN TOUS GENRES... Articles bois et métal à peindre

Maison NANTARD, 22, passage de l'Hôtel-Dieu, LYON

La Revue du Foyer

JOURNAL LITTÉRAIRE HEBDOMADAIRE (ONZIÈME ANNÉE) Sommaire du n° 11 (14 janvier 1899)

Imprimerie Universelle... Spécialité D'AFFICHES... Tirages de Luxe en Noir et en Couleurs

BOURSE DE PARIS du 20 Janvier

Table of stock market data for Paris and Lyon, including columns for Fonds d'État, Actions, Obligations, and various company shares.